

Notre Dame de la Route



Alors que saint Ignace travaillait à la fondation de la Compagnie de Jésus, il pria devant la peinture murale de Notre Dame de la Route, datant de la fin du Moyen Âge, qui se trouvait à l'origine sur un mur extérieur de la petite chapelle de Santa Maria della Strada (Notre Dame de la Route) à Rome, où Ignace pria et où il avait établi le siège de sa nouvelle Compagnie.

Ignace devait bien connaître l'image et, tout au long de sa vie, il a voué une dévotion particulière à Notre Dame, sous le patronage de laquelle il a placé la Compagnie de Jésus.

En 1568, lorsque la petite chapelle de Santa Maria della Strada allait être démolie pour faire place à l'église du Gesù, la première église jésuite à Rome, Ignace a une instruction spécifique selon laquelle l'image de la Madonna della Strada devait être conservée dans la nouvelle église.

Consacrée en 1584, l'église du Gesù abrite encore la Madonna della Strada dans la chapelle nord, où elle est vénérée chaque jour par les pèlerins.

Aujourd'hui, Notre Dame de la Route est invoquée par ceux qui demandent l'asile ou qui doivent entreprendre des voyages périlleux. **Chaque 24 mai, nous invoquons sa protection pour nos frères et sœurs contraints de fuir leur foyer en raison de la violence, de la persécution ou de catastrophes naturelles.**



À propos du JRS

Le Service Jésuite des Réfugiés (JRS) est une organisation catholique internationale qui a pour mission d'accompagner, de servir et de plaider en faveur des réfugiés et autres personnes déplacées de force, afin qu'ils guérissent, s'instruisent et déterminent leur propre avenir.

Le JRS est présent dans 58 pays, où il met en œuvre des programmes d'éducation, d'inclusion économique, de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi que de réconciliation dans les camps de réfugiés, les centres de détention et les zones urbaines. Nous plaçons pour les droits des réfugiés et demandons la protection des plus vulnérables.

*Combien de mépris est parfois suscité
à l'égard des personnes vulnérables, des
marginaux et des migrants !*

*En ce jour, je voudrais que nous tous
espérions à nouveau et que nous renouvelions
notre confiance dans les autres,
y compris ceux qui sont
différents de nous, ou qui viennent
de pays lointains, apportant des coutumes,
des modes de vie et des idées
qui ne leur sont pas familiers !*

Car nous sommes tous des enfants de Dieu !

- le dernier message du Pape François, « Urbi et Orbi »,
dimanche de Pâques, 20 avril 2025

Doctrine Sociale de l'Église sur les réfugiés

La Doctrine Sociale moderne de l'Église a débuté avec l'encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII en 1891 et interprète les questions sociales à la lumière de l'Évangile. Cinq thèmes centraux de la Doctrine Sociale de l'Église sont particulièrement pertinents pour les réfugiés et les migrations forcées.

1. Le droit de migrer - ou de rester

Les papes François, Benoît XVI, Jean-Paul II et leurs prédécesseurs ont constamment affirmé que toute personne a le droit de rester dans sa patrie ou de migrer - un principe enraciné dans la dignité humaine et la liberté. La Doctrine Sociale considère l'État comme un « agent privilégié » du bien commun. Lorsqu'il est défaillant - en raison de la pauvreté, de l'injustice ou de la violation de la dignité humaine - les personnes ont le droit de partir et de rechercher des conditions conformes à cette dignité inhérente, même si cela est coûteux ou périlleux.

2. Le droit à une migration sûre et légale

Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a augmenté pour atteindre 123 millions en 2024. La Doctrine Sociale enseigne que ces personnes doivent être autorisées à migrer en toute sécurité et légalement plutôt que de risquer leur vie dans des voyages dangereux ou de s'exposer à l'exploitation. Si les États ont le droit de gérer leurs frontières, la Doctrine Sociale affirme que la décision de migrer doit rester du ressort des personnes les plus directement concernées. Les migrants eux-mêmes sont les mieux placés pour décider de rester ou de partir, ce qui est l'expression de leur autonomie et de leurs droits de l'homme.

3. La responsabilité d'accueillir et d'intégrer

Une fois déplacées, les personnes ont le droit de reconstruire leur vie en toute sécurité. La Doctrine Sociale appelle les gouvernements et les communautés à fournir des logements permanents et des possibilités d'intégration. Le pape François parle souvent d'une responsabilité mondiale partagée pour « accueillir, protéger, promouvoir et intégrer » les migrants et les réfugiés.

4. La migration, une opportunité providentielle

Plutôt que de considérer les migrants comme des menaces, l'Église voit dans la migration une « opportunité providentielle » de réaliser la vision de Dieu pour l'unité. Comme nous le rappelle Jean 11:52, la migration contribue à unifier les « enfants de Dieu dispersés ». Elle devient un signe de communion et de solidarité à travers l'humanité.

5. La migration, un acte d'espoir

La migration est en fin de compte un acte d'espoir - la croyance en la possibilité d'une vie meilleure. Jésus a placé les pauvres au centre de son royaume (Luc 6:20) et a confié à ses disciples le soin d'apporter l'espoir aux plus vulnérables.

Les migrants dans les Écritures

Hébreux 13:2 - « Certains ont reçu des anges sans le savoir ».

Ruth - une étrangère et une veuve qui s'est inscrite dans la lignée messianique.

Luc 10 - Le bon Samaritain : un étranger « méprisé » qui a incarné la miséricorde.

Matthieu 25 - Jésus enseigne que la façon dont nous traitons l'étranger est la façon dont nous le traitons.